



L'an deux mil vingt-six, le lundi 5 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 28 septembre 2026, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le Maire.

Madame Jennifer BOUQUET a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Alain BOURDIN – Romain CANTIN - Cyrille TALON - Sylvaine HERVÉ - Bruno ROUAULT DE COLIGNY – Patricia MARTINEAU – Yohann BOUTIN – Ludovic FAUVEAU - Charlotte GIRARD — Jennifer BOUQUET - Fabrice POTIN - Marie Emmanuelle ARGAND - Amandine BEAUFILS

Etaient absents excusés : Pierrette GILLIER (Pouvoir à Alain BOURDIN) – Guillaume DE LA TULLAYE

1. Indemnité de gardiennage église
2. Versement d'un fonds de concours au SIEML
3. Questions diverses

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 7 septembre dernier, à l'unanimité.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE ÉGLISE : Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de délibérer de nouveau. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'Unanimité, décide de verser une indemnité de gardiennage à Monsieur Nourisson à partir du 1er octobre 2026, de fixer l'indemnité mensuelle à 41, 95 euros et précise que l'indemnité sera versée sous condition que le service soit fait.

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML : La collectivité décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML suite aux dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 : Montant de la dépense : 3 236, 83 € TTC / Montant de la participation à verser au SIEML 2 427.63 € TTC

QUESTIONS DIVERSES :

DIA : 883 Route de la Croix de Baugé (William Bourdin). La commune ne préempte pas.

1 NAISSANCE, 1 ARBRE : L'opération « 1 naissance, 1 arbre » consiste à planter un arbre pour chaque nouvel enfant né dans la commune. Pour l'édition 2026, le nombre de naissance s'élève à 10. La cérémonie aura lieu le samedi 21 novembre 2026 à 11h à la Louisière.

VŒUX : La cérémonie des vœux du Maire et du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 8 janvier 2026 à 19h00 à la salle de sport.

TRAVAUX ECOLE : Les travaux sont toujours en cours à l'école, cela avance. La réception de la première phase de travaux devrait se faire pendant les vacances de la Toussaint et le déménagement entre les deux phases est prévu la deuxième semaine des vacances. Ainsi la classe provisoire CP/CE1 et la garderie resteront dans le bâtiment de la cantine. La classe de CM sera dans la salle des professeurs et bibliothèque. La classe maternelle sera dans la garderie et le dortoir dans la classe des CM. L'accès de l'école se fera par l'entrée principale (grand portail), côté parking. Les déplacements de la classe CP/CE1 et de la cantine se feront donc par l'allée de l'ancienne maternelle pour plus de sécurité.

PROPOSITION GESCIME : Gescime est le logiciel cimetière actuel. Ce dernier est vieillissant, une nouvelle version de Gescime a été présentée aux secrétaires, cette dernière est hébergée en ligne. Devis de mise en service : 2 073, 60 euros TTC et contrat de maintenance 1 053, 60 euros TTC par an au lieu de 448, 60 euros TTC par an actuellement. L'éditeur sera recontacté pour de plus amples renseignements.

SUBVENTION DRAC : Attribution d'une subvention de 5 233, 89 euros sur une dépense de 10 467, 78 € HT pour le diagnostic structurel complémentaire de l'Église.

REGION VIRTUOSE : Suite à notre candidature pour l'accueil d'une scène itinérante de Ma Région Virtuose et au vu du nombre de réponses et pour des raisons de maillage territorial et de contraintes organisationnelles de la tournée, cette dernière n'a pas été retenue. Cependant, un prochain appel à candidatures sera lancé d'ici la fin de l'année pour la séquence estivale de Ma Région Virtuose.

FLEURS MARIAGE : Lors de la dernière séance du conseil municipal avait été évoqué la composition florale à offrir aux mariés lors des célébrations. Une habitante de Mouliherne propose des compositions de fleurs de cire végétale parfumées. Un exemple de composition est présenté à l'assemblée qui donne un avis favorable à l'unanimité.

URBANISME : dans le cadre de l'élaboration du PLUi Saumur Val de Loire, il est nécessaire de désigner deux élus référents. Les dates de réunions seront renvoyées aux élus afin de décider qui représentera la commune selon les disponibilités de chacun.

VIDEOPROTECTION : 3 caméras vont être installées au niveau de l'atelier technique afin de protéger les bâtiments et de limiter les dépôts sauvages au niveau des conteneurs de tri. En plus de protéger les équipements de la collectivité, l'installation de ces caméras participera à la sécurisation globale du village et renforcera la tranquillité de notre commune face aux actes de malveillance très présents ces temps-ci.

FINANCE : Afin de régler les factures dû aux travaux de l'école en attendant le soldes des subventions et le remboursement d'une partie de la TVA, la commune devra souscrire à un prêt court terme. Nous attendons des propositions de banque et une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

RH : Un contrat à durée déterminée a été signé jusqu'au 19 octobre pour remplacer un agent actuellement en arrêt.

COMMISSION VOIRIE/BATIMENTS/FLEURISSEMENT : La commission s'est réunie mercredi 30 septembre au plan d'eau de la Louisière afin de faire un point sur ce lieu. Un tableau d'information devrait être installé afin de renseigner au mieux les usagers de la base de loisirs sur différents sujets.

Pour la saison estivale 2027 la tonte raisonnée sera davantage cadrée, avec un broyage une fois par mois dans les zones délimitées.

Quelques petits travaux de rafraichissement sont à prévoir notamment autour de l'installation d'assainissement et au niveau du bar. L'éclairage sera également étudié.

La commission a ensuite travaillé sur le projet de villes et villages fleuris. Plusieurs projets sont étudiés, avec des plantations d'automne sur la place Emile Delétang, des partenariats de plantations avec l'APPM et les habitants à différents du bourg.

LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL EST PRÉVUE LE LUNDI 2 NOVEMBRE 2026 A 18H30 EN MAIRIE.

La séance est levée à 20h30.